

BUDGET PRINCIPAL.

(Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous):

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CHEMINS DE FER

Chemins de fer de l'Etat

| | |
|---|--------------|
| 111 Construction et améliorations (à dépenser sous la direction et aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil peut, de temps à autre, prescrire) | 4,117,994 00 |
|---|--------------|

BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

(Plein montant des sommes ci-dessous):—

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Ports et rivières—Québec.

| | |
|--|------------|
| 555 Port de Québec—Bassin Champlain—Balance due à J. T. et M. P. Davis | 278,349 60 |
|--|------------|

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Sir Henry Drayton propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en conséquence en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses au Service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1922, la somme de \$371,681,471.26 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses au service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1921, la somme de \$14,681,810.14 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et adoptée,—le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sir Henry Drayton présente alors un Bill (No 220), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public des exercices financiers se terminant respectivement le 31 mars 1921 et le 31 mars 1922—lequel est lu une première fois.